

Contrôle sanitaire des
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :

DD28 - 02.38.77.33.68

Destinataire(s)

MONSIEUR LE PRESIDENT - CHARTRES METROPOLE
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE ERMENONVILLE LA GRANDE
MONSIEUR LE DIRECTEUR - CM EAU

La synthèse annuelle 2024 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

CHARTRES METROPOLE

Prélèvement	00127573	Commune	ERMENONVILLE-LA-GRANDE
Unité de gestion	0141 CHARTRES METROPOLE	Prélevé le :	mardi 09 septembre 2025 à 10h29
Installation	TTP 003910 TTP CHEMIN DE LUCON	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000004365 TTP CHEMIN DE LUCON	Type visite :	P1
Localisation exacte	lucon		

Analyses laboratoire

Résultats

Limites de qualité
inférieure supérieure

Références de qualité
inférieure supérieure

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901

Type de l'analyse : 28X

Code SISE de l'analyse : 00133473

Référence laboratoire : LSE2509-35924

MÉTABOLITES PERTINENTS

Chlorothalonil R417888

0,172

µg/L

0,10

Conclusion sanitaire (Prélèvement N° : 00127573)

"Eau d'alimentation non-conforme aux limites de qualité pour le paramètre CHLOROTHALONI SA. Toutefois, la teneur mesurée ne nécessite pas de restriction de consommation de l'eau. La personne responsable de la production et de la distribution de l'eau doit prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la conformité de l'eau distribuée."

Chartres, le 26 septembre 2025

P/le Préfet,
P/ le directeur départemental,
l'Adjoint au Directeur
Départemental,
Responsable du DSEDS

signé :

Jean-Marc DI GUARDIA